



Programme MIDA Grands Lacs



**Table ronde régionale MIDA Grands Lacs/ OIM:  
le rôle de la diaspora dans l'enseignement à  
distance  
Kigali, 9-11 juin 2008  
Recommandations finales des comités parallèles**



## COMITE 1 :LES PROJETS D'ENSEIGNEMENT A DISTANCE EN AFRIQUE - L'IMPLICATION DE LA DIASPORA

Les participants ont validé les *Propositions de la diaspora pour soutenir l'enseignement à distance dans la région des Grands Lacs* et ont complété celles-ci avec les points suivants :

- Préalablement à toute activité d'enseignement à distance (EAD), les institutions se livreront localement à un état des lieux en infrastructure et ressources humaines.
- Les membres de la diaspora sont appelés à contribuer, à distance ou en présentiel, à la réforme des programmes au sein des universités des Grands Lacs en collaboration avec les institutions locales. Il est également suggéré d'implémenter une bibliothèque électronique et une banque des données pour les étudiants (incluant notamment des exercices, des articles etc).
- Les membres de la diaspora sont conviés à aider, notamment dans le cadre de MIDA, à la diffusion des appels à projet d'EAD et participer à la rédaction et à la recherche des partenaires potentiels. Les experts en EAD pourraient aider à identifier les cours académiques qui se prêtent mieux à l'enseignement à distance lors de l'élaboration des projets le cas échéant.

Les autres types d'activités proposés par la diaspora et repris dans le document des *Propositions de la diaspora ...* ont suscité un grand intérêt :

- L'implication dans les projets d'EAD de formateurs en multimédia, en psychopédagogie et aussi l'implication des experts dans la mise en ligne de cours à distance.
- L'organisation de mission de formateurs et/ou de techniciens en informatique, en réseau et gestion des plates-formes distribués
- La formation de formateurs dans la mise en ligne de cours

**Un accent particulier a été porté sur les actions de sensibilisation** pour la mise en œuvre de l'enseignement à distance auprès, en particulier, des autorités académiques et des professeurs. Ces activités seront d'abord initiées par les institutions elles-mêmes, ce n'est qu'ensuite qu'il sera éventuellement fait appel aux experts de la diaspora.

La sensibilisation et l'information sur l'enseignement à distance doivent être intégrées systématiquement lors des séminaires pédagogiques universitaires afin que les professeurs soient tous convaincus de la nécessité d'intégrer les TICE dans leur pédagogie.

Il est enfin recommandé aux universités de penser à mettre en œuvre des moyens pour éviter la fraude au niveau des enseignements à distance.



## COMITE 2 : L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE : QUELS PRE-REQUIS ET QUELLES(S) PEDAGOGIQUE(S)

**Ce comité a mis l'accent, tout d'abord et pour établir la liste des pré-requis, sur la nécessité de faire un état des lieux dans les institutions.** Il a ensuite été recommandé de bien distinguer les différents types d'enseignement à distance, c'est-à-dire en fonction de la distance entre l'enseignant et ses étudiants.

Les participants ont constaté qu'il y a encore des réticences chez certains acteurs académiques et qu'il est important de vaincre ces craintes à travers un discours adapté et une diffusion ciblée de l'information.

**Le comité a suggéré de renforcer les compétences sur place,** pour ne pas dépendre entièrement de l'apport de la diaspora. Les partenaires internationaux et nationaux doivent être interpellés pour venir renforcer les capacités des institutions respectives.

**La « check-list » a été approuvée par les membres du comité, qui y ont ajouté les points suivants :**

- Il faut s'assurer de la présence d'un point focal/ interlocuteur qui fasse le suivi du projet d'EAD ;
- Il faut mettre en exergue la volonté politique des autorités du pays et développer localement une stratégie de sensibilisation des autorités de haut niveau ;
- A côté de la mise en place d'infrastructures pour les cours EAD, il faut développer et assurer les services de maintenance.

**Il a été constaté que de nombreux progrès ont été accomplis dans les institutions représentées en termes d'informatisation et de mise en réseau depuis 2006.** La liste de pré requis ainsi complétée sera utilisée pour franchir de nouvelles étapes dans l'appropriation de l'EAD dans la région des Grands Lacs.

L'implémentation des plates-formes pédagogiques d'EAD pose la question des standards d'interopérabilité entre ces plates-formes. Les formats des briques pédagogiques constituent un enjeu non négligeable du point de vue de la pérennité des produits pédagogiques et du partage des cours entre deux ou plusieurs plates-formes. Il est important de noter que la production de contenus utilisables sur différents terminaux (baladeur numérique, téléphone mobile, ordinateur fixe ou portable) constitue un enjeu croissant pour les universités du Nord. L'idéal serait que les universités des Grands Lacs tiennent compte de cette réalité dans les efforts qu'elles fournissent en matière d'implantation de l'EAD. Les choix techniques à faire dans telle ou telle autre université/institution des Grands Lacs doivent garantir une certaine compatibilité et une réutilisabilité des contenus par les autres institutions/universités.



### COMITE 3 : PROPOSITIONS POUR L'ÉLABORATION DE STRUCTURES DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE DANS LA RÉGION (PLATEFORME RÉGIONALE, CENTRES DE RESSOURCES)

Le comité a procédé à une réflexion graduelle sur la question de l'établissement des structures de soutien pour l'introduction de l'EAD, en « construisant », en trois étapes :

- Au niveau de l'institution universitaire
- Au niveau national
- Au niveau sous-régional

**Dans une institution universitaire**, il faut d'abord mettre en place un **centre e-learning** doté d'équipements matériels (réseaux Intranet/Internet), de logiciels (plate-forme e-learning) et de ressources humaines (Admin. Système, Webmaster, pédagogue, gestionnaire, infographe, technicien de maintenance, comité interfacultaire d'animation[point focal/faculté]).

**Au niveau national**, il est recommandé de mettre en place un centre national qui va répertorier les ressources institutionnelles :

- un portail web sera mis en place pour centraliser les informations des centres e-learning et servir d'interface sur le plan national et sous-régional
- un comité permanent interuniversitaire de pilotage e-learning sera créé sous le haut patronage juridique et institutionnel des autorités compétentes (conférence des recteurs, Ministère de l'éducation nationale, etc).

**Ce comité national de pilotage e-learning** se compose des membres des centres e-learning dont le nombre variera selon les pays. L'importance de la visibilité du comité a été rappelée, puisque ce sera le point d'entrée au pays sur le e-learning.

**Au niveau sous-régional**, en application de la Déclaration de la Conférence des recteurs réunis à Lubumbashi en 2007, il leur est recommandé de respecter leur engagement à mettre en place une plate-forme reliant les universités de la sous-région. Un portail **e-GL** sera créé pour référencer les centres e-learning de la sous-région et d'ailleurs.

Il est demandé :

- au Rwanda, des évolutions dans l'implémentation du portail sous-régional où seront mises des informations nationales disponibles ;
- au Burundi et à la RD Congo de tout mettre en œuvre pour figurer sur ce portail le plus rapidement possible.

La connectivité à internet (manque, coût, insuffisance) a été identifiée comme l'un des principaux obstacles concernant l'implémentation de l'EAD. A cet effet, il est demandé aux partenaires (gouvernement, UNESCO, MIDA, AUF, UVA) de négocier des meilleurs tarifs auprès de fournisseurs d'accès satellitaires. Dans la mesure du possible, il faut intéresser aussi les bailleurs de fonds en vue d'acquérir des équipements de connexion pour certaines universités en difficulté, notamment l'université de Kisangani enclavée et isolée des autres.



La mise en place de l'enseignement à distance pose de nouveaux défis au cadre juridique actuel tels que la rémunération ou non de la création des contenus pédagogiques numériques. A cet égard, il conviendrait de déterminer la forme et/ou les moyens les plus appropriés (droits d'auteur, complément de service, décharge de service). Il est aussi question de prévenir le plagiat. Tout comme, il est recommandé de sensibiliser les étudiants au respect de la propriété intellectuelle dans un monde où tout leur apparaît accessible gratuitement via l'internet.

#### **Plan d'action fixé :**

- **Chaque institution doit mettre en place un centre e-learning et mettre à disposition du personnel et des infrastructures pour la fin 2008.**
- **Formation du personnel des centres e-learning.**
- **Partenariat MIDA-AUF-UNESCO jusqu'à fin 2008**
- **Mise en place de comités de pilotage permanents par les autorités compétentes : Fin 2008.**
- **Préparation d'une charte e-learning par le comité national & adoption par les recteurs des universités de chaque pays : 1<sup>er</sup> trimestre 2009**
- **Plate-forme sous-régionale commencera déjà avec le Rwanda : Janvier 2009.**
- **Evaluation 2010**

Il a également été suggéré d'organiser une réunion des recteurs sur cette question à la fin du mois d'août (à Bujumbura) et de désigner des interlocuteurs pour chaque niveau d'action.